

# REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2020/2021

## Préambule

Ce document, rédigé par le Conseil d'Administration de FAMILLES RURALES, Association de Brétignolles sur Mer, domiciliée 18 rue de la Gîte, a pour objectif de vous informer des règles de fonctionnement de notre Association.

### INFORMATIONS GENERALES / NOS ACTIVITES

Les activités débutent, en règle générale, en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante. Les dates de début et de fin sont données par les Responsables d'Activités. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (zone B) ni le week-end de l'Ascension.

### INSCRIPTION/TARIFS/ REMBOURSEMENT/ATTESTATION/LISTE D'ATTENTE

#### INSCRIPTION :

**Tout nouvel adhérent peut prétendre à un COURS D'ESSAI avant engagement définitif (les personnes qui se réinscrivent pour la même activité ne sont pas considérées comme nouvel adhérent, uniquement s'il s'agit d'une nouvelle activité non pratiquée jusqu'à présent)**

#### TARIFS:

Tous nos tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année scolaire. Les inscriptions se font en Juin pour la rentrée suivante. Pour valider votre inscription vous devez rendre un dossier complet selon les consignes données.

**Le règlement de la cotisation est annuel soit en une seule fois, soit en trois fois, encaissement début octobre, puis mi-janvier et mi-avril (pour toutes les activités hormis Photo et Scrabble)**

#### REMBOURSEMENT :

**A la rentrée :** vous avez changé d'avis pendant l'été et souhaitez annuler votre inscription : les demandes seront étudiées par le Conseil d'Administration mais une partie de votre cotisation sera conservée par l'Association pour dédommagement (1/3 de la cotisation). En effet les activités qui requièrent l'emploi d'un professionnel sont organisées en fonction des inscriptions réalisées, ce qui peut engendrer la création d'un avenant au contrat de travail, non modifiable une fois signé.

**En cours d'année si vous arrêtez l'activité :** pour prétendre à un quelconque remboursement, au prorata du nombre de cours non effectués, **seul le certificat médical est accepté.**

**Si l'activité s'arrête du fait de mesures sanitaires gouvernementales ou municipales : aucun remboursement ne pourra être envisagé.**

#### ATTESTATION :

Vous pouvez obtenir une Attestation d'Adhésion pour votre CE par exemple, sur simple demande auprès de votre Responsable de l'Activité.

## **LISTE D'ATTENTE :**

S'il n'y a plus de place pour l'activité souhaitée ou un créneau : inscription sur une liste d'attente et attribution, si une place se libère, dans l'ordre de la liste.

## **ASSURANCE/CERTIFICAT MEDICAL/MESURES SANITAIRES**

### **ASSURANCE :**

Nous adhérons à la Fédération Familles Rurales de Vendée ce qui vous garantit, entre autres, une assurance pour la pratique des activités au sein de notre Association. La responsabilité de Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer ne pourra être engagée en cas :

- d'accident survenu en dehors du cours choisi par l'adhérent.

- de la perte ou de vol d'effets personnels dans les vestiaires. Il est donc déconseillé d'y emporter des objets de valeur.

Le montant de l'adhésion, pour l'année civile 2021, est de 24 € pour les Familles et 8,50 € pour les Seniors. Le chèque sera mis en banque début Janvier.

Merci de présenter votre carte 2020 lors de l'inscription. Si vous ne la possédez pas nous vous demanderons de régler une participation pour la période de Septembre à Décembre et la cotisation pour l'année 2021.

Afin de connaître et de « lister » nos adhérents nous vous demanderons de compléter une FACD (Fiche Activité Culturelle et Détente) remise soit lors des journées d'inscription, soit avec votre dossier d'inscription.

### **CERTIFICAT MEDICAL :**

Pour la pratique des activités sportives : **la première année de l'adhésion : obligation de présenter un certificat médical**, puis les deux années suivantes : remise de l'attestation de non contre-indication à la pratique de l'activité.

### **MESURES SANITAIRES :**

Des mesures dans la lutte contre la COVID-19 sont mises en vigueur. Un protocole a été rédigé en ce sens. Pour toutes les personnes qui pratiquent les activités au sein de notre association, il y a obligation de respecter les mesures. Tout manquement sera repris et en cas de récidive ou de non-respect volontaire des consignes l'adhérent sera momentanément exclu des cours.

## **DROIT A L'IMAGE**

Un exemplaire d'autorisation ou refus de droit à l'image vous est remis avec votre dossier d'inscription. Il est important de nous le remettre signé de votre part afin que nous ayons connaissance de votre choix.

## **DISCIPLINE/SECURITE**

### **DISCIPLINE :**

**Pour la Gym Pilâtes et Hatha yoga :** La demande pour ces activités est importante. L'inscription se fait pour un cours précis. Si pour quelque raison que ce soit vous ne pouvez assister à un ou plusieurs cours, aucun rattrapage n'est possible et ne sera autorisé sur un autre créneau. Merci de votre compréhension.

**Pour la Danse et l'Atelier Théâtre :** Les élèves sont priés de se présenter à l'heure aux cours et dans une tenue adaptée (tenue près du corps, cheveux attachés, bijoux retirés). La tenue de danse (ou de détente) est de rigueur, vous voudrez bien veiller à ce que votre enfant ne l'oublie pas.

### **LE PORTABLE EST INTERDIT PENDANT LES COURS.**

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

Les élèves absents trois semaines consécutives, sans prévenir le professeur, ne participeront pas au spectacle de fin d'année ainsi qu'aux autres manifestations proposées dans l'année.

Nous comptons sur vous pour faire appliquer ces consignes

### **SECURITE :**

Si un cours n'a pas lieu, le Responsable de l'Activité prévient ses adhérents par mail, téléphone ou message sur la porte du lieu où se déroule l'activité.

**Pour la sécurité des élèves mineurs : Il est nécessaire de vous assurer de la présence du professeur, au début du cours, avant de laisser votre enfant. Nous constatons parfois que certains enfants attendent dehors ou au rez-de-chaussée (pour la Danse) au début ou à la fin du cours. C'est dangereux, il n'y a aucune surveillance possible. Nous vous demandons d'être vigilants pour leur sécurité.**

**Si vous souhaitez que votre enfant vienne et reparte seul, n'oubliez pas de compléter la rubrique sur la fiche d'inscription.**

### **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer organisatrice et gestionnaire des activités sus citées. Il pourra être revu chaque année si nécessaire.

Votre signature sur la Fiche d'Inscription atteste de votre approbation.

Merci pour votre collaboration et votre confiance.

Le Conseil d'Administration Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer